



MONTRÉAL

5215, rue Jean-Talon Ouest,
Montréal (Québec)
H4P 1X4

514 735-2711

sPCA.com

Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage
C.P. 5061
Lacombe (Alberta)
T4L 1W7

À l'attention des membres du comité de modification du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des poulettes et pondeuses

CC : Bloc Québécois, Nouveau Parti démocratique du Canada, Parti conservateur du Canada, Parti libéral du Canada, Parti vert du Canada

Au nom de la SPCA de Montréal, je vous transmets les commentaires de notre organisation à propos des modifications proposées au Code de pratiques pour le soin et la manipulation des poulettes et pondeuses.

En tant qu'organisme de protection des animaux, nous sommes très préoccupés par le processus d'examen dudit Code et les décisions qui en découlent.

Nous notons qu'il n'y a pas eu de révision complète et publique de ce Code depuis 2017, bien que la question du bien-être et du logement des poules pondeuses ait fait l'objet d'une attention et d'une controverse importantes et constantes avant et après cette dernière révision. Le logement des poules pondeuses – et plus particulièrement le fait que le Code actuel autorise toujours l'utilisation de systèmes de cages pour une période indéterminée – demeure d'actualité dans le discours public en raison des [enquêtes](#), des engagements des entreprises, de l'intérêt des médias et du public, ainsi que des graves préoccupations émises à ce sujet par les principales organisations de protection des animaux. Le Code publié en 2017 n'a pas répondu de manière adéquate aux préoccupations des consommateurs, des entreprises et de la science moderne du bien-être animal concernant le logement des poules pondeuses. De plus, l'omission de la question des systèmes de logement parmi les sujets à être abordés dans le cadre la révision du code est franchement surprenante et flagrante.

Nous trouvons le manque de transparence et de rigueur dans la sélection des sujets à examiner au cours du processus de modification troublant et contraire à la [valeur fondamentale](#) du CNSAE « de faire progresser de manière constructive et de bonne foi le bien-être des animaux d'élevage au Canada ».

Les membres du comité sont certainement conscient.e.s de l'intérêt que suscite la question du logement des poules pondeuses; le choix de ne pas inclure ce sujet dans la modification du Code constitue donc un choix délibéré qui ne manque pas de donner une mauvaise image du processus mené par le CNSAE. Le fait de ne permettre qu'un seul expert indépendant en matière de bien-être animal dans des comités par ailleurs composés d'une majorité de parties prenantes qui ont un intérêt financier à maintenir le statu quo en ce qui concerne les systèmes de logement, traduit un déséquilibre et un conflit d'intérêts évidents. L'utilisation du logement en cages et l'incapacité de l'industrie canadienne des œufs à s'engager à éliminer progressivement les systèmes de confinement intensifs sont, à notre avis, des sujets qui devraient être immédiatement réexaminés. L'élevage en cage reste l'un des problèmes de bien-être animal les plus importants dans une industrie qui élève des dizaines de millions d'animaux chaque année, et devrait être traité comme tel par tout organisme qui prétend, comme le fait le CNSAE, être « le chef de file national en matière de soin et de bien-être des animaux d'élevage au Canada ».

Nous sommes en outre préoccupés par la tendance générale, dans le processus de modification des codes, à ignorer ouvertement l'opinion du public. Le CNSAE **affirme** que sa « démarche consensuelle multipartite [...], qui repose sur la rigueur scientifique, la collaboration et la cohérence, est gage de crédibilité et de transparence ». Pourtant, il n'a jamais mis en place de mécanisme de consultation pour intégrer ou prendre en compte de manière significative les commentaires des principales organisations de protection des animaux qui participent aux processus de consultation publique, ni ceux des dizaines de milliers de consommateur.trice.s canadien.ne.s inquiet.ète.s que ces organisations représentent. Nous n'avons trouvé que peu d'indices indiquant que les préoccupations importantes et appuyées par la science des principaux organismes de protection animale ont été prises en compte à l'issue des périodes de consultation publique, même lorsque ces préoccupations sont partagées par des milliers de consommateur.trice.s informé.e.s.

En tant qu'organisation, nous avons exprimé notre inquiétude par le passé quant au fait que le seuil de participation fixé par le CNSAE est trop exigeant et que ce dernier attend des Canadien.ne.s moyen.ne.s qu'ils et elles aient une connaissance approfondie des pratiques agricoles techniques pour que leurs commentaires soient pris en compte de manière significative, tout en ignorant leurs préoccupations légitimes concernant le bien-être des animaux d'élevage. Ce n'est pas parce que le ou la consommateur.trice moyen.ne n'est pas intimement familiarisé.e avec l'élevage que sa compréhension des principes fondamentaux du bien-être animal n'est pas bonne.

Depuis plus d'une décennie, les plus grands épiciers et détaillants alimentaires du Canada demandent aux producteurs d'adopter des systèmes plus respectueux du bien-être animal, tels que l'élevage hors cage pour les poules pondeuses et les truies reproductrices. Si certain.e.s producteur.trice.s ont fait l'effort de s'éloigner de l'élevage intensif, les efforts des associations du secteur demeurent insuffisants pour promouvoir ou faciliter les réformes en matière de bien-être. L'absence de normes obligatoires imposées par la réglementation signifie en outre que les producteur.trice.s ne sont pas sur un pied d'égalité et ne sont pas incité.e.s à améliorer leurs installations et leurs pratiques d'élevage. En effet, selon les analyses sectorielles de l'industrie au

Canada et dans d'autres juridictions, alors que la production d'œufs hors cage augmente d'année en année ailleurs dans le monde, le pourcentage de poules élevées hors cage au Canada n'a pas changé de manière significative depuis 2019.

Il est également troublant que le CNSAE, qui s'appuie fortement sur l'idée que le processus d'élaboration du Code est « fondé sur la science », ne semble pas disposer d'un mécanisme garantissant que ses propres conclusions scientifiques seront prises en compte de bonne foi. Bien que nous reconnaissons que toutes les pratiques de bien-être soutenues par la science ne peuvent pas être raisonnablement mises en œuvre dans les exploitations commerciales, les omissions dans les codes finaux sont souvent flagrantes. Le [rapport scientifique](#) compilé avant la publication du [Code de pratiques pour les soins et la manipulation des poulettes et pondeuses de 2017](#), par exemple, traite longuement des graves problèmes de bien-être liés à l'élevage en cage, tout en accordant aux producteurs une période de transition de 19 ans pour abandonner les cages en batterie, et en autorisant l'utilisation d'autres systèmes de cages pour une durée indéterminée. Le rapport constate également qu'il est important pour les poules de pouvoir picorer et prendre des bains de poussière, mais que, dans les cages aménagées, « le picorage et les bains de poussière ne semblent pas pleinement supportés par la présence des tapis de grattage, ceci dépendant de la taille de ces tapis et de la disponibilité de litière ou de nourriture suffisante sur ces surfaces. ». Pourtant, la version finale du Code ne cherche même pas à corriger cette norme déficiente en temps opportun, autorisant l'installation de cages enrichies dépourvues d'aménagement permettant aux poules de prendre des bains de poussière jusqu'en 2032, soit 15 ans après la publication du Code.

Il est difficile pour la SPCA de Montréal de continuer à accorder de la crédibilité à un processus qui a laissé le Canada si loin derrière ses pairs quant aux principaux marqueurs du bien-être animal dans plusieurs industries. En ce qui concerne les questions spécifiques de bien-être couvertes par le Code de pratiques pour le soin et la manipulation des poulettes et pondeuses, le processus de modification employé par le CNSAE a entraîné la prévalence continue de systèmes de logement pour les poules que les pays pairs ont généralement choisi d'éviter et qui, selon les meilleures données scientifiques disponibles, ne permettent pas d'obtenir des résultats significativement supérieurs en matière de bien-être que les cages en batterie.

Nous encourageons vivement toutes les parties prenantes concernées à entreprendre une révision immédiate des systèmes de logement des poules pondeuses, et nous invitons en outre le CNSAE à restructurer les futurs comités des Codes de pratiques et les processus de consultation de manière à tenir compte des commentaires reçus des organisations de protection des animaux et du public, des attentes du public en général et de ses propres conclusions scientifiques.